

> COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 4 décembre 2019

Conférence : « De la violence sexuelle subie à la violence sexuelle agie »

L'équipe de l'unité d'accueil médico-judiciaire de pédiatrie (UAMJ) du Centre hospitalier organise une journée de travail **mercredi 11 décembre 2019** :

- **de 10 h à 12 h** : comité de pilotage avec des représentants de chaque service partenaire : tribunal, conseil départemental, commissariats de police, gendarmeries, éducation nationale, avocats, services hospitaliers de pédopsychiatrie, de gynécologie...

- **de 14 h à 17 h** : conférence sur le thème de « la violence sexuelle subie à la violence sexuelle agie », dans la salle du cloître du Centre hospitalier. Elle sera animée par Sonia Tabbakh, psychologue clinicienne. Cette conférence est destinée **aux professionnels** confrontés à cette problématique.

Inscription obligatoire par mail à : secretariat.pediatrie@ch-niort.fr

L'UAMJ du Centre hospitalier de Niort est le fruit d'une collaboration étroite entre les médecins de l'hôpital, le procureur de la République, les services de police et de gendarmerie, ainsi que les services du département, dans l'intérêt des enfants victimes. Cette unité, qui a une compétence départementale, prend en charge au sein du service de pédiatrie, les mineurs présumés victimes d'abus sexuel, de maltraitance physique et psychologique, ainsi que de négligences graves. L'UAMJ accueille environ 200 enfants par an, soit près de 3 000 depuis que la structure a ouvert en 2004. L'UAMJ a un financement tripartite (Centre hospitalier, Département, Justice) et fonctionne avec un temps plein de psychologue et du temps de pédiatre.

L'UAMJ pédiatrique de Niort assure plusieurs missions : elle accueille l'enfant plaignant comme étant d'abord un enfant souffrant, en garantissant un dispositif qui permette une unité de temps, de lieu et d'action. Elle favorise le recueil de la parole du mineur, pour la recherche de la vérité judiciaire : l'audition filmée et les examens médicaux s'inscrivent dans le cadre de réquisitions judiciaires. Les psychologues ont pour mission l'assistance à l'audition en favorisant la verbalisation de l'enfant et en apportant un appui aux enquêteurs. L'UAMJ pédiatrique a également pour mission d'orienter les mineurs vers d'autres professionnels : du juridique, du social et du soin (médical et psychique)

> Contact presse | Centre hospitalier de Niort

Valérie Chauveau

Responsable de la Communication et des Relations Presse

Tél : 05 49 78 23 26

valerie.chauveau@ch-niort.fr